

## Programme National de Développement Agricole

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation ; (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Élevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation.

### Objectifs et Résultats Attendus

L'agriculture est le secteur pivot de l'économie sénégalaise. Elle fait vivre la plus grande partie de la population. L'objectif global assigné à ce sous-secteur est de promouvoir un environnement rural attractif et une agriculture durable, contribuant significativement à la croissance accélérée pour la réduction de la pauvreté en milieu rural. Les

objectifs stratégiques, devant contribuer dans une large mesure à la réalisation de l'axe création de richesse du DSRP et de l'OMDI, ont été définis à savoir :

- (i) Améliorer et sécuriser la base productive
- (ii) Relever la production et la productivité
- (iii) Améliorer l'efficacité du secteur.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les sous-programmes ci-dessous ont été déclinés.

## **SOUS-PROGRAMMES**

### **I. AMELIORATION ET SECURISATION DE LA BASE PRODUCTIVE**

*Objectifs* : Promouvoir des semences de qualité, assurer la maîtrise de l'eau, restaurer les terres et améliorer leur productivité, sécuriser le foncier rural et participer à la gestion des risques et calamités naturelles.

*Résultats attendus* :

- Les besoins nationaux en semences de qualité sont couverts ;
- La base productive est restaurée ;
- Les statuts juridiques du foncier sont clarifiés et les investissements sécurisés ;
- Les surfaces irriguées sont augmentées;
- Les agriculteurs sont assurés contre les risques de calamités naturelles et les risques liés aux activités agro-sylvo-pastorales.

*Composantes* :

- Réalisation, réhabilitation et entretien des aménagements, coût global : 244,8 milliards de FCFA, dont 100,9 milliards de FCFA à rechercher.
- Gestion du foncier rural, coût global : 2,0 milliards de FCFA, dont un gap de 1,7 milliards de FCFA à combler.
- Gestion durable de la productivité des terres, coût global : 104,0 milliards de FCFA dont 99,1 milliards de FCFA à rechercher.
- Assurance agricole, coût global : 28,5 milliards de FCFA dont 15,3 milliards de FCFA à rechercher.
- Production de semences par la création de pôles semenciers, coût global : 47,7 milliards de FCFA dont 25,4 milliards de FCFA à rechercher.

*Coût estimatif* : Le coût global du programme est estimé à 419,0 milliards de FCFA dont 234,3 milliards de FCFA à rechercher.

### **2. AMELIORATION DE LA PRODUCTION ET DE LA PRODUCTIVITE**

*Objectifs* : Booster les productions horticoles et aquacoles, faciliter aux agriculteurs l'accès à la technologie et aux outils de productions et enfin valoriser les produits horticoles et aquacoles.

*Résultats attendus* :

- Les productions horticoles et aquacoles sont augmentées ;
- Les capacités des acteurs sont renforcés ;
- Les produits horticoles et aquacoles sont valorisés.

*Composantes* :

- Appui aux filières horticoles, coût global : 28,4 milliards de FCFA dont 28,1 milliards de FCFA à rechercher ;
- Développement et promotion des productions horticoles, coût global : 11,0 milliards de FCFA ;
- Renforcement des capacités, coût global : 19,1 milliards de FCFA dont 10,7 milliards de FCFA à rechercher ;
- Fermes aquacoles de production, coût global : 9 milliards de FCFA ;
- Mise en place d'une unité de fabrique d'aliments pour poissons, coût global : 1,8 milliards de FCFA ;
- Développement de l'ostréiculture, coût global : 0,8 milliards de FCFA ;
- Valorisation (empoissonnement et gestion) des plans d'eaux intérieures, coût global : 0,8 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : le coût total du programme est de 70,8 milliards de FCFA dont 62,1 milliards de FCFA à rechercher.

### **3. COORDINATION ET PILOTAGE SECTORIEL**

*Objectif*: Concrétiser les politiques et stratégies du développement agricole par une coordination cohérente et transparente des programmes et projets du secteur.

*Résultats attendus* :

- Des politiques et stratégies sont élaborées ;
- Le suivi-évaluation des programmes et stratégies est effectué ;
- La qualité des intrants et produits agricoles est contrôlée ;
- Les infrastructures administratives et stations de recherche sont réalisées et réhabilitées.

*Composantes* :

- Formulation des politiques et stratégies, coût global : 2,2 milliards de FCFA, dont 0,86 milliards de FCFA à rechercher ;
- Coordination et administration générale, coût global : 11,2 milliards de FCFA, dont un gap de 7 milliards de FCFA à rechercher ;
- Suivi, évaluation et informations sectoriels, coût global : 6 milliards de FCFA dont 4,7 milliards de FCFA à rechercher ;
- Appui enquêtes agricoles et recensement national, coût global : 10,3 milliards de FCFA dont 7,7 milliards de FCFA à rechercher ;
- Contrôle et réglementation, coût global : 4,3 milliards de FCFA dont un gap de 3,0 milliards de FCFA à rechercher ;
- Réhabilitation des structures centrales et décentralisées, coût global : 5,9 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : le coût global du programme est évalué à 40,5 milliards de FCFA dont 29,5 milliards de FCFA à rechercher.

#### 4. CREATION D'UN ENVIRONNEMENT INCITATIF AU DEVELOPPEMENT DU SECTEUR PRIVE

*Objectifs* Renforcer la professionnalisation des acteurs ; appuyer le processus de syndicalisation et mettre en place un dispositif de protection sociale.

*Résultats attendus :*

- Les capacités managériales des acteurs sont renforcées ;
- Un syndicat national est mis en place ;
- Le dispositif de protection sociale est mis en place et opérationnel.

*Composantes :*

- Appui à la professionnalisation et à la syndicalisation des acteurs, coût global : 19,9 milliards de FCFA dont 9,6 milliards de FCFA à rechercher ;
- Protection sociale des producteurs, coût global : 229,0 milliards de FCFA dont 167,3 milliards de FCFA à rechercher.

*Coût estimatif :* Le coût total du programme est estimé à 248,9 milliards de FCFA dont 176,9 milliards de FCFA à rechercher.

**Tableau I – Financement du Programme National de Développement Agricole (milliards de FCFA)**

SOUS-PROGRAMMES	2009–2011	2012–2015	Total	Acquis	Gap
	Besoins MA	Besoins MA			
1. Amélioration et sécurisation de la base productive	180,2	238,8	419,0	184,7	234,3
2. Amélioration de la production et de la productivité	27,3	43,5	70,8	8,7	62,1
3. Coordination et pilotage sectoriels	22,0	18,6	40,5	11,1	29,5
4. Création d'un environnement incitatif au développement du secteur privé	7,9	241,0	248,9	72,0	176,9
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>237,4</b>	<b>541,8</b>	<b>779,2</b>	<b>276,4</b>	<b>502,8</b>

## La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. **La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;**
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Élevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

### Objectifs et Résultats Attendus

La GOANA est une stratégie d'intensification et de généralisation des mesures prises ces dernières années et une confirmation de la Stratégie de Croissance Accélérée, faisant du secteur de l'agriculture la base du développe-

ment et le moteur essentiel de la croissance économique. Les objectifs globaux du programme sont de : relever le défi de la souveraineté alimentaire, écarter tout risque de disette ou de famine, et produire pour l'abondance.

## SOUS-PROGRAMMES

### 1. APPUI AUX FILIERES MAIS, MANIOC, NIEBE ET AUTRES CEREALES

*Objectifs* : Accroître la production des cultures vivrières.

*Coût estimatif* : Le coût global est de 573,8 milliards de FCFA dont 281,1 milliards de FCFA à rechercher.

### 2. AUTOSUFFISANCE EN RIZ (VOLET INTRANT AGRICOLE ET ÉQUIPEMENT)

*Objectifs* : Porter la production nationale de riz blanc à 1 000 000 tonnes, équivalent à 1 500 000 tonnes de paddy, à l'horizon 2012, pour les besoins d'une population de 14 millions d'habitants. La contribution attendue de la riziculture irriguée pour atteindre cet objectif est de 800 000 tonnes et celle du riz pluvial de 200 000 tonnes de riz blanc.

*Coût estimatif* : Le coût total du programme est estimé à 72,3 milliards de FCFA dont 35,6 milliards de FCFA à rechercher.

### 3. DEVELOPPEMENT DE LA FILIERE LAITIERE

*Objectifs*: Assurer l'autosuffisance du Sénégal en lait et produits laitiers et renforcer la contribution de la filière dans la réduction de la pauvreté.

*Coût estimatif* : Le coût global est de 112,6 milliards de FCFA.

### 4. PLAN REVA

*Objectifs* : Poursuivre et accélérer la mise en place des fermes agricoles et agro pastorale et la valorisation des importantes ressources en eaux souterraines ; appuyer l'initiative privée, la mise en place des domaines agricoles partagés et la valorisation des excédents de débit et des bassins de rétentions.

*Coût estimatif* : le coût total du sous-programme est estimé à 16,0 milliards de FCFA dont 15,8 milliards de FCFA à rechercher.

Tableau I : Financement de la GOANA (milliards de FCFA)

SOUS-PROGRAMMES	Besoins 2009–2011	Besoins 2012–2015	Besoins	Acquis	Gap
1. Appui aux filières maïs, manioc, niébé et autres céréales					
Maïs	95,2	126,9	222,1	112,8	109,2
Autres céréales	72,4	96,5	168,9	85,8	83,1
Manioc	46,7	62,3	109,0	55,3	53,7
Niébé	31,7	42,3	74,0	38,8	35,1
2. Autosuffisance en riz	31,0	41,3	72,3	36,7	35,6
3. Développement de la filière lait	30,3	82,3	112,6	-	112,6
4. Plan REVA	6,4	9,6	16,0	0,2	15,8
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>313,6</b>	<b>461,1</b>	<b>774,7</b>	<b>329,7</b>	<b>445,0</b>

## Plan d'Action Forestier

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a-t-il pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. **Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;**
4. Le Plan National de Développement de l'Élevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

### Objectifs et Résultats Attendus

La politique environnementale du Sénégal, définie dans le contexte de la décentralisation et de lutte contre la pauvreté pour la période 2005–2025, a pour objectif global d'assurer une gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour contribuer à la réduction de la pauvreté dans une perspective de développement durable.

Les objectifs stratégiques assignés à ce sous secteur sont :

- (i) Améliorer la base de connaissance des ressources naturelles et de l'environnement ;
- (ii) Inverser la tendance actuelle de la dégradation des ressources naturelles et de l'environnement dans le respect des conventions internationales y afférentes ;
- (iii) Renforcer la participation du secteur privé, des

populations et des collectivités locales (CL) dans la gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement.

Pour le développement de la foresterie, les actions visent à réduire sensiblement le rythme de déforestation et de dégradation du cadre de vie, tout en contribuant à satisfaire les besoins des populations en ressources naturelles et en qualité de vie.

Pour l'atteinte de ces objectifs, les sous-programmes ci-dessous ont été déclinés.

## SOUS-PROGRAMMES

### 1. LUTTE CONTRE LA DEFORESTATION ET LA DEGRADATION DES TERRES

*Objectif* : Mettre en place une gestion intégrée des formations forestières et des sols.

*Résultats attendus* :

- L'aménagement et la gestion durable des formations forestières,
- La restauration des terres dégradées,
- La lutte contre l'érosion,
- La promotion des énergies de substitution et les économies d'énergie,
- La lutte contre les feux de brousse et la salinité des sols.

*Coût estimatif* : Son coût global est de 183,2 milliards de FCFA, dont 81,3 milliards à rechercher.

### 2. CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE ET GESTION DES ZONES HUMIDES

*Objectif* : Contribuer à l'aménagement et la gestion durable des parcs, des réserves naturelles, des zones humides et autres habitats de la faune et de l'avifaune.

*Résultats attendus* :

- L'aménagement et la gestion durable des parcs, des réserves, des zones humides et autres habitats de la faune et de l'avifaune ;
- La création des réserves de biosphère ;
- La lutte contre les espèces envahissantes, en particulier dans les plans d'eau sera renforcée.

*Coût estimatif* : Avec un coût global de 39,5 milliards de FCFA dont 20,3 milliards de FCFA à rechercher.

### 3. RENFORCEMENT DES RESSOURCES HUMAINES, MATERIELLES ET FINANCIERES DES ACTEURS DU SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RESSOURCES NATURELLES

*Objectif* : Former et éduquer les jeunes et les enfants pour une meilleure prise en charge de leur cadre de vie.

*Résultats attendus* : Le renforcement des capacités des acteurs pour qu'ils interviennent dans la GRNE avec efficacité et de façon durable.

*Coût estimatif* : Son coût global est de 12,0 milliards de FCFA.

### 4. DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES AGRO-SYLVO-PASTORALES ET DE PROMOTION DE L'INVESTISSEMENT PRIVE

*Objectif* : contribuer à la réalisation de bassins de rétention et la lutte contre la dégradation des sols en vue d'une amélioration de la sécurité alimentaire en milieu rural.

*Résultats attendus* :

La construction d'au moins 10 bassins de rétention par communauté rurale pour recueillir et stocker les énormes quantités d'eau de ruissellement perdues durant la saison des pluies, à des fins de productions agro-sylvo-pastorales.

*Coût estimatif* : Le coût total est de 34,1 milliards de FCFA dont près de 30,0 milliards à rechercher.

**Tableau 1 : Financement global de la foresterie (milliards de FCFA)**

SOUS-PROGRAMMES	Besoins	Besoins	Total	Acquis	Gap
	2009-2011	2012-2015			
1. Lutte contre la déforestation et la dégradation des terres	81,9	101,3	183,2	101,9	81,3
2. Conservation de la biodiversité et gestion des zones humides	21,4	18,2	39,5	19,3	20,3
3. Renforcement des ressources humaines, matérielles et financières des acteurs du secteur de l'environnement et des ressources naturelles	5,4	6,6	12,0	3,0	9,0
4. Développement des activités agro-sylvo-pastorales et de promotion de l'investissement privé	15,8	18,4	34,4	10,5	23,4
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>124,4</b>	<b>144,4</b>	<b>268,8</b>	<b>134,7</b>	<b>134,2</b>

## Plan National de Développement de l'Élevage

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastoral et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
- 4. Le Plan National de Développement de l'Élevage ;**
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

### Objectifs et Résultats Attendus

Au regard de son importance sur le plan économique et social, le sous secteur de l'élevage a été retenu parmi les secteurs prioritaires dont le développement devrait impacter significativement sur l'incidence de la pauvreté. Ainsi, à l'effet de tirer pleinement parti de son potentiel pour la création de plus de richesses, premier levier essentiel dans la stratégie de réduction de la pauvreté au

Sénégal, les quatre objectifs sectoriels suivants ont été retenus :

- (i) Améliorer les productions animales
- (ii) Sécuriser l'élevage
- (iii) Améliorer les conditions de mise en marché
- (iv) Renforcer le cadre institutionnel.

## SOUS-PROGRAMMES

### 1. SECURISATION DE L'ELEVAGE

*Objectifs* : Accroître la productivité de l'élevage traditionnel, à travers l'amélioration des conditions de production, dans le cadre d'un développement durable et améliorer la traçabilité des produits animaux.

*Résultats attendus* :

- L'utilisation de l'espace est rationalisée, par la création d'unités pastorales ;
- Les infrastructures et équipements pastoraux de base sont renforcés ;
- La traçabilité est améliorée par l'identification du bétail ;
- Le vol de bétail est éradiqué.

*Composantes* :

- Préservation et gestion des ressources agropastorales, le coût est évalué à 4,5 milliards de FCFA, dont un gap de 3,1 milliards à rechercher.
- Lutte contre le vol du bétail, le coût est estimé à 2,7 milliards de FCFA, dont 2,6 milliards à rechercher.

*Coût estimatif* : Le coût total est de : 7,2 milliards de F CFA, dont 5,7 milliards à rechercher.

### 2. DEVELOPPPEMENT DE FILIERES ANIMALES

*Objectifs* : Accroître la productivité du sous secteur dans des systèmes durables, en vue de la sécurité alimentaire et de la compétitivité des filières locales et contribuer à un meilleur contrôle des maladies animales, par un appui à l'amélioration des services vétérinaires et un renforcement de l'exercice privé de la médecine vétérinaire.

*Résultats attendus* :

- Les productions animales développées suivant des systèmes durables ont progressé ;
- Les marchés et industries agroalimentaires sont régulièrement approvisionnés en produits d'origine animale de qualité ;
- Les filières locales de produits animaux sont devenues compétitives ;
- Les industries animales et les exportations de produits animaux sont développées ;
- Dix maladies animales prioritaires sont contrôlées ;
- Le système national de surveillance épidémiologique est renforcé.

*Composantes* :

- Modernisation des systèmes de production, le coût est évalué à 43,4 milliards de FCFA, dont 35,9 milliards à rechercher ;
- Lutte contre les maladies animales, le coût est estimé à 32,0 milliards de FCFA, dont 27,5 milliards à rechercher.

*Coût estimatif* : Le coût total du programme est de 75,4 milliards de FCFA, dont un gap de 63,4 milliards à rechercher.

### 3. DEVELOPPEMENT DES MARCHES DE PRODUITS ANIMAUX

*Objectifs* : Renforcer les infrastructures et équipements par la réhabilitation et la construction d'abattoirs, la normalisation des points de vente et la valorisation de la viande par la découpe, et renforcer la gestion de la qualité des produits animaux, au travers de l'accréditation de laboratoires de contrôle, la production et la diffusion de guides de bonnes pratiques et l'éradication des abattages clandestins.

*Résultats attendus* :

- De nouveaux abattoirs sont construits et les infrastructures d'abattage déjà existantes réhabilitées dans les différentes régions ;
- La découpe de la viande est développée ;
- Les circuits de distribution et de commercialisation des denrées alimentaires d'origine animale sont assainis.

*Composantes* :

- Modernisation des circuits de transformation et distribution des produits animaux, le coût est estimé à 8,3 milliards de FCFA, dont un gap de 7 milliards à rechercher ;
- Renforcement de la sécurité sanitaire des aliments d'origine animal, le coût est évalué à 3,0 milliards de FCFA, dont un gap de 2,9 milliards à rechercher.

*Coût estimatif* : 11,3 milliards de FCFA, dont 9,9 milliards à rechercher.

### 4. APPUI A LA COORDINATION ET AU PILOTAGE SECTORIELS

*Objectifs* : Assurer une plus grande efficacité d'intervention des services d'élevage et améliorer la professionnalisation et l'organisation des acteurs du sous-secteur.

*Résultats attendus* :

- Les conditions d'hébergement et de fonctionnement des services d'élevage sont améliorées ;
- Le système d'information de gestion du sous-secteur est amélioré ;
- Les agents impliqués dans la surveillance épidémiologique sont mieux protégés ;
- Les capacités organisationnelles et de gestion des organisations professionnelles d'éleveurs sont renforcées ;
- Des organisations d'éleveurs dynamiques et fonctionnelles ont émergé ;
- Un mécanisme pérenne d'utilisation des infrastructures et équipements d'élevage est mis en place ;
- Un système de financement adapté aux activités d'élevage est mis en place ;

- Des caisses et mutuelles d'épargne connectées au système financier décentralisé sont mises en place.

- Appui aux professionnels du sous secteur, le coût est estimé à 5,0 milliards de FCFA, dont un gap de 1,2 milliard à combler.

*Composantes :*

- Appui à la mise en œuvre des missions de service public, le coût est évalué à 16,2 milliards de FCFA, dont un gap de 11,6 milliards à rechercher.

*Coût estimatif :* le coût total du programme est de 21,2 milliards de FCFA, dont 12,8 milliards FCFA à rechercher.

**Tableau I : Récapitulatif du financement des programmes d'élevage (milliards de FCFA)**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Besoins 2009–2011</b>	<b>Besoins 2012–2015</b>	<b>Total</b>	<b>Acquis</b>	<b>Gap</b>
1. Sécurisation de l'élevage	4,6	2,7	7,2	1,6	5,7
2. Développement des filières Aimales	16,1	59,3	75,4	12,0	63,4
3. Développement des marchés de produits animaux	7,8	3,6	11,4	1,4	9,9
4. Appui à la coordination et au pilotage sectoriels	16,6	4,6	21,2	8,3	12,8
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>45,0</b>	<b>70,1</b>	<b>115,2</b>	<b>23,4</b>	<b>91,8</b>

## Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et l'Aquaculture

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Elevage ;
- 5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;**
6. Le Programme Transversal ;
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

### Objectifs et Résultats Attendus

Le secteur de la pêche contribue de manière significative au développement économique et social du pays. En effet, en 2006, la branche pêche présente environ 1,5% du PIB total et 10,9% du PIB du secteur primaire. Selon les estimations, 40% du PIB du secteur proviendrait de la flotte de pêche alors que 60% proviendrait de la transformation et des exportations. Aussi, la pêche et ses activités

connexes emploient environ 600 000 personnes et font vivre près de 2 millions de personnes.

Les objectifs stratégiques assignés au sous-secteur dans le cadre de la lettre de politique sectorielle des Pêches et de l'Aquaculture et du DSRPII sont :

- (i) Assurer une gestion durable et une restauration des ressources halieutiques ;

- (ii) Satisfaire la demande nationale en produits de la pêche;
- (iii) Valoriser les ressources halieutiques et moderniser la pêche artisanale ;
- (iv) Promouvoir la professionnalisation et la qualification des acteurs du secteur ;
- (v) Améliorer le système de financement des activités de la pêche et de l'aquaculture.

Pour atteindre ces objectifs, différents sous-programmes prioritaires ont été élaborés :

## **SOUS-PROGRAMMES**

### **I. GESTION DURABLE ET RESTAURATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

*Objectif* : Assurer une gestion durable et une restauration des ressources.

*Résultats attendus* :

- Les habitats dégradés sont restaurés ;
- Les plans d'aménagement sont élaborés et mis en œuvre ;
- La surveillance-contrôle-sécurité des pêches est améliorée ;
- Les indicateurs économiques du secteur sont suivis régulièrement.

*Composantes* :

- Aménagement d'aires communautaires : 1,6 milliards de FCFA ;
- Restauration des écosystèmes continentaux : 1,7 milliards de FCFA ;
- Gestion et aménagement des pêcheries : 6,0 milliards de FCFA ;
- Surveillance et sécurité des pêches : 3,6 milliards de FCFA ;
- Suivi économique de la filière halieutique : 0,5 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût global du sous-programme est estimé à 13,4 milliards de FCFA dont 12,0 milliards de FCFA à rechercher.

### **2. AJUSTEMENT DES CAPACITES DE LA PECHE MARITIME**

*Objectif* : Réduire l'effort de pêche.

*Résultats attendus* :

- 3 000 pirogues sont retirées de la flotte de pêche artisanale ;
- 40 navires sont retirés de la flotte de pêche industrielle.

*Composantes* :

- Fonds d'intervention pour l'ajustement des capacités de pêche : 28 milliards de FCFA ;
- Appui à la gestion environnementale et sociale : 5 milliards de FCFA ;
- Gestion et coordination du programme : 2 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût global du sous-programme est estimé à 35 milliards de FCFA dont 35 milliards de FCFA à rechercher.

### **3. VALORISATION ET COMMERCIALISATION DES PRODUITS DE LA PECHE**

*Objectif* : Faciliter l'accès des produits halieutiques aux grands centres de consommation et améliorer leurs conditions de commercialisation.

*Résultats attendus* :

- Des infrastructures d'accueil, de conservation et de transformation sont mises en place ;
- Le fonds de mise à niveau des entreprises de la pêche est mis en place et est fonctionnel ;
- La compétitivité des produits halieutiques sénégalais est améliorée ;
- L'agrément national à l'exportation est pérennisé.

*Composantes* :

- Valorisation des produits de la pêche continentale : 2,4 milliards de FCFA ;
- Réalisation d'infrastructures et d'équipements de pêche : 2,9 milliards de FCFA ;
- Amélioration des conditions de commercialisation : 0,8 milliards de FCFA ;
- Appui au redéploiement des industries de la pêche : 1,8 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût global du sous-programme est estimé à 5,5 milliards de FCFA.

### **4. MISE EN VALEUR DES FONDS MARINS**

*Objectif* : Valoriser les ressources algales marines.

*Résultats attendus* :

- La demande d'extension du plateau continental au-delà des 200 milles marins est élaborée et déposée auprès de la Commission des Limites du Plateau Continental des Nations Unies avant le 31 décembre 2012 ;
- Une ferme pilote d'algoculture équipée et fonctionnelle est mise en place ;
- Un plan d'aménagement des ressources algales marines est élaboré et validé.

*Composantes :*

- Extension du plateau continental, 2,9 milliards de FCFA ;
- Aménagement et gestion des ressources des fonds marins ; 0,1 milliards de FCFA ;
- Mise en place d'un centre de documentation : 0,07 milliards de FCA ;

- Renforcement de capacités des acteurs : 0,2 milliards de FCA ;
- Mise en place d'une ferme d'algoculture : 0,3 milliards de FCFA.

*Coût estimatif :* Le coût global du programme est estimé à 3,5 milliards de FCFA.

**Tableau I : Financement de la pêche (milliards de FCFA)**

<b>SOUS-PROGRAMMES</b>	<b>Besoins 2010–2011</b>	<b>Besoins 2012–2015</b>	<b>Total</b>	<b>Acquis</b>	<b>Gap</b>
1. Gestion durable et restauration des ressources halieutiques	8,9	4,5	13,3	1,4	12,0
2. Ajustement des capacités de la pêche maritime	19,0	16,0	35,0	0	35,0
3. Valorisation et commercialisation des produits de la pêche	4,4	3,4	7,9	2,0	5,8
4. Mise en valeur des fonds marins	3,4	0,1	3,5	0	3,5
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>35,7</b>	<b>24,0</b>	<b>59,7</b>	<b>3,4</b>	<b>56,4</b>



## Le Programme Transversal

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs de Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Élevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
- 6. Le Programme Transversal ;**
7. La Coordination et Suivi-Evaluation

### SOUS-PROGRAMMES

#### **I. RENFORCEMENT DU DISPOSITIF NATIONAL D'ALERTE RAPIDE, DE PREVENTION ET DE GESTION DES CRISES ALIMENTAIRES (PNASA)**

*Objectifs :* Rendre opérationnelle la coordination des réseaux d'information sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et harmoniser les analyses sur la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire ; contribuer à réduire la vulnérabilité conjoncturelle

à l'insécurité alimentaire par l'amélioration de l'offre et renforcer et améliorer la gestion des stocks de sécurité alimentaire.

*Composantes :*

- Renforcement des instruments de suivi des marchés, d'alerte rapide et de prévention, le coût total est de 1,5 milliards de FCFA dont 1,4 milliards de FCFA à rechercher ;

- Renforcement des capacités des interventions des banques céréalières, le coût total est de 0,7 milliards de FCFA ;
- Gestion et mise en œuvre des stocks de sécurité alimentaire, le coût total est de 5,5 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût total du sous-programme est estimé à 7,6 milliards de FCFA.

## 2. INTEGRATION DU GENRE DANS LES POLITIQUES ET PROGRAMMES

*Résultats attendus* :

- Les capacités des acteurs sont renforcées ;
- Les inégalités entre homme et femme sont réduites ;
- L'impact des politiques et programme de développement agricole est amélioré.

*Composantes* :

- Renforcement de capacités des décideurs et des bénéficiaires, le coût est évalué à 1,2 milliards de FCFA ;
- Appui à la collecte des données statistiques sensibles au genre, le coût est estimé à 1,4 milliards de FCFA ;
- Elaboration d'une stratégie genre du secteur agricole, le coût est évalué à 0,1 milliards de FCFA ;
- Coordination, gestion et suivi-évaluation, le coût est estimé à 2,3 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût total du sous-programme est estimé à 5,0 milliards de FCFA.

## 3. TRAVAUX DE REFECTION ET DE CREATION DE PISTES DE PRODUCTION DANS LA VALLEE DU FLEUVE SENEGAL

*Objectif* : L'objectif visé est la réfection, la réalisation de pistes de production et d'ouvrages d'art dans la vallée du fleuve Sénégal en vue d'améliorer les conditions de mise en valeur des périmètres irrigués villageois existant et de faciliter du coup l'intensification et la diversification des cultures irriguées.

*Résultats attendus* :

- 227 km de pistes de production sont remis en état ;
- 359 km de nouvelles pistes sont réalisés ;
- 3 ponts à Matam sont construits.

*Composantes* :

- Création de nouvelles pistes, coût global : 9,0 milliards de FCFA ;
- Réfection de pistes existantes, coût global : 2,3 milliards de FCFA ;
- La construction de ponts, coût global : 2,1 milliards de FCFA.

*Coût estimatif* : Le coût global du programme est évalué à 13,4 milliards de FCFA.

**Tableau 1 : Financement du Programme Transversal (milliards de FCFA)**

SOUS-PROGRAMMES	Besoins	Besoins	Total	Acquis	Gap
	2010–2011	2012–2015			
1. Renforcement du dispositif national d'alerte rapide, de prévention et de gestion des crises alimentaires	3,8	3,8	7,6	0,1	7,5
2. Intégration du genre dans les politiques et programmes	2,5	2,5	5,0	0	5,0
3. Travaux de réfection et de création de pistes de production dans la vallée du fleuve Sénégal	13,3	0	13,3	0	13,3
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>19,6</b>	<b>6,3</b>	<b>25,9</b>	<b>0,1</b>	<b>25,8</b>

## Coordination et Suivi-Evaluation

Dans un contexte international marqué par un ralentissement de l'économie mondiale consécutif à une crise financière aiguë, le Sénégal, à l'instar de nombreux pays subsahariens, s'est engagé à relever les grands défis liés à la réduction de la pauvreté et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), à travers le renforcement des actions prévues dans le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) de seconde génération, la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) et la Stratégie Nationale de Protection Sociale et de Gestion des Risques et Catastrophes. L'économie sénégalaise a connu une croissance moyenne de 4,1% sur la période 2000–2006, en dépit des décélérations notées en 2002 (0,7%) et 2006 (2,5%), liées essentiellement aux pluies hors saison de 2002 et aux contreperformances du secteur primaire (-10,0%) en 2006 consécutives aux difficultés notées dans les productions végétales, la pêche et les activités extractives, etc. Les résultats enregistrés entre 2003 et 2005 (6% de croissance moyenne) dans un contexte d'amélioration de la gestion des finances publiques, de maîtrise de l'inflation (moins de 2% par an) et de consolidation des autres agrégats macroéconomiques fondamentaux ont justifié en partie l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) renforcée en avril 2004, le passage du Sénégal au Club de Paris, l'éligibilité du Sénégal au Millénaire Challenge Account (MCA) et l'admission en 2005 du Sénégal à l'initiative du G8 pour l'annulation de la dette. Cependant, dans le souci d'atteindre le taux minimal de 7% à 8% requis pour réduire durablement la pauvreté sur une longue période (d'après les simulations), le Sénégal s'est fixé comme objectif d'augmenter le niveau de la croissance, à travers la mise en place de la Stratégie de Croissance Accélérée (SCA) basée sur une série de grappes prioritaires à fort potentiel en termes de croissance, de compétitivité internationale et de création d'emplois. Parmi ces grappes figurent « Agriculture et Agro-industrie » et « Produits de la mer et Aquaculture ».

Aussi, l'Etat du Sénégal a pris l'option de faire de l'agriculture le moteur de la croissance économique. En effet, elle constitue la principale activité économique en zone rurale et joue un rôle de premier plan dans l'amélioration de l'alimentation des populations et la consolidation de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, elle a représenté sur la période 2000–2006, en moyenne 54% de la population active occupée (estimation en équivalent plein temps) et a contribué à hauteur de 15% à la formation du Produit Intérieur Brut. Cette volonté de l'Etat s'est manifestée par la conception d'une vision à long terme (20 ans) traduite dans la Loi d'Orientation Agro-sylvo-pastorale (LOASP), promulguée en juin 2004. Cette loi, en cours de mise en œuvre, fonde la politique de développement agro-sylvo-pastorale et repose sur les principes directeurs suivants : (i) efficacité économique, (ii) équité sociale, (iii) durabilité, (iv) libéralisation économique, (v) décentralisation, (vi) solidarité et subsidiarité, (vii) compétition sous-régionale, (viii) marché commun agricole au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO. Elle constitue la base de l'élaboration et de la mise en œuvre des plans et programmes tels que :

1. Le Programme National de Développement Agricole ;
2. La Grande Offensive pour la Nourriture et l'Abondance ;
3. Le Plan d'Action Forestier du Sénégal ;
4. Le Plan National de Développement de l'Elevage ;
5. Le Plan d'Action pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture ;
6. Le Programme Transversal ;
7. **La Coordination et Suivi-Evaluation**

### A : CONTEXTE

Le Nouveau Partenariat pour le Développement en Afrique (NEPAD) a fait de la gouvernance politique et économique la pierre angulaire de sa stratégie, comme le montre son engagement et son adoption du Mécanisme de Revue par les Pairs Africains (MRPAS). Au niveau sectoriel, cette philosophie se traduit par une reconnaissance du besoin d'améliorer la politique de planification de sa mise en œuvre. Cela

implique des outils qui génèrent la connaissance nécessaire à l'information et au suivi des sphères politiques et stratégiques, afin de faciliter une mise en œuvre réussie du Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA).

Le PDDAA est un cadre de travail stratégique et de suivi des efforts et des partenariats en vue du développement du secteur agricole d'un pays qui incarne les principes de dialogue et de revue par les pairs. Ces principes visent à stimuler

et à élargir l'adoption des meilleures pratiques qui faciliteront l'évaluation comparative, ainsi que l'apprentissage mutuel pour finalement relever la qualité et la cohérence des politiques et stratégies de l'Etat dans le secteur agricole.

## B : JUSTIFICATION

En optant pour une croissance économique soutenue par l'agriculture comme principale stratégie en vue de l'atteinte du premier Objectif du Millénaire pour le Développement (OMD1) qui est de réduire de moitié la pauvreté et l'insécurité alimentaire, le PDDAA table sur un taux de croissance agricole annuel moyen de 6% et une allocation d'au moins 10% des budgets nationaux au secteur agricole. Pour ce faire, il compte exploiter les complémentarités et la coopération régionale pour doper la croissance, adopter les principes de l'efficacité politique, du dialogue, de la revue et de la responsabilité partagée par tous les programmes du NEPAD et renforcer et élargir les partenariats et les alliances afin d'inclure les paysans, l'agro-industrie et la société civile. La revue et les processus de dialogue dans le cadre du PDDAA s'opèrent à trois différents niveaux :

1. La revue mutuelle au niveau continental : il y a deux principaux mécanismes de revue et de dialogue au niveau continental : le Forum du Partenariat Africain (FRA) qui vise les leaders africains et leurs partenaires du G8 et qui est appuyé par un secrétariat technique de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique (OCDE), la Plateforme du Partenariat du PDDAA qui s'articule plus spécifiquement autour du programme du PDDAA et rassemble les représentants des principales Communautés Economiques Régionales (CER) et d'autres organisations régionales impliquées dans l'agriculture, les principales agences bilatérales et multilatérales de développement, le secteur privé et les organisations paysannes.
2. La revue par les pairs au niveau régional : les principales CER facilitent le dialogue et la revue du programme de mise en œuvre du PDDAA par le biais de deux processus distincts :

- Le premier regroupe les représentants des eaux au niveau des secrétaires permanents et des directeurs de la planification. Il se concentre d'abord sur une revue collective de la performance de mise en œuvre dans chaque pays et sur l'apprentissage mutuel pour répandre et accélérer les progrès en vue d'atteindre les buts et objectifs du PDDAA.
  - Le second processus permet aux dirigeants des CER, aux représentants du secteur privé, aux organisations paysannes et aux agences de développement de suivre l'évolution et la performance du programme au niveau régional et d'aligner l'aide au développement, de suivre l'évolution des politiques et des stratégies des pays sur les cibles et les principes du PDDAA.
3. Au niveau des pays, il est prévu de mettre en place un relais national appelé Système National d'Analyse et de Gestion des Connaissances (SAKSS) national qui fait l'objet de cette brève. Il jouera le rôle de relais du SAKSS régional et de cadre national pour le mécanisme global de revue et de dialogue pour faciliter de meilleures stratégies de conception et de mise en œuvre de politiques et programmes nationaux de développement agricole.

## C : OBJECTIF

L'objectif du réseau national SAKSS sera d'améliorer la qualité de la conception et de la mise en œuvre de politiques et stratégies dans le pays à travers la facilitation des processus de planification, de revue et de dialogue bien renseignés. Il fournira un cadre de travail au sein duquel les produits ciblés de la connaissance, provenant de stratégies pertinentes de recherches, d'analyses objectives et de données locales fiables peuvent être disponibles et utilisés lors des processus de prise de décision liés à la conception et à la mise en œuvre de ces programmes. Ses plus importantes opérations viseront : (i) à coordonner un travail collaboratif, un réseau pour mobiliser l'expertise disponible afin de générer les produits ciblés de la connaissance pour appuyer la mise en œuvre des programmes de développement agricole et rural et (ii) à assurer un stockage accessible et la dissémination desdits produits. Pour atteindre ces objectifs le SAKSS devrait intégrer les aspects budgétaires dans Tableau I.

**Tableau I : Financement du Programme 7 – Coordination et Suivi-Evaluation (milliards de FCFA)**

COMPOSANTES	2009–2011	2012–2015	Total	Gap
	Besoins	Besoins		
Gestion des connaissances	0,6	0,7	1,4	1,4
Suivi de l'impact	0,3	0,4	0,7	0,7
Suivi de l'exécution	0,5	0,5	1,0	1,0
Renforcement de capacités	0,5	0,7	1,3	1,3
Pilotage et gouvernance	0,4	0,5	0,9	0,9
<b>TOTAL PROGRAMME</b>	<b>2,4</b>	<b>2,8</b>	<b>5,2</b>	<b>5,2</b>